

LA REVUE DE L'ECRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Paraissant tous les Samedis

Prix : 2 fr. 50

564 A

23 Janvier 1943



La Production

CONTINENTAL FILMS

Danielle DARRIEUX

dans

LA FAUSSE MAITRESSE

Scénario d'André CAYATTE

D'après un conte d'Honoré de BALZAC

Dialogues : Michel DURAN — Musique : Maurice YVAIN

Mise en scène : André CAYATTE

avec

Lise DELAMARE — Monique JOYCE

Bernard LANCRET — Jacques DUMESNIL

ALERME - Guillaume de SAXE - GABRIELLO

BLAVETTE — Maurice BAQUET — MAUPI



... effectue à NICE
une remarquable
exclusivité
du 14 au 27 Janvier
au Tandem

PARIS-PALACE-FORUM

Le nombre des entrées.

La Chaleur des critiques.

L'Accueil du Public ...

pourraient, si ce film en
avait besoing, constituer des
arguments publicitaires
massifs ...

LES GRANDES MARQUES du CINÉMA

MIDI
Cinéma
Location
MARSEILLE

17, Boulevard Longchamp
Tél. N. 48.26



FERNAND MERIC
75, Bd Madeleine.
Tél. N. 62.14

REGINA



DISTRIBUTION
54, Boulevard Longchamp
Tél. N. 16-13 — Adresse Tél. 169
REGIDISTRIMARSEILLE



AGENCE DE MARSEILLE
89, Boulevard Longchamp
Téléph. National 25-19

PRODIEX

D. BARTHES
73, Boulevard Longchamp, 73
Téléphone N. 62-80

Les Productions
FOX EUROPA
Distributeurs de



AGENCE DE MARSEILLE
35, Bd Longchamp - Tél. N. 18-10



AGENCE MÉRIDIONALE
DE LOCATION DE FILMS
50, Rue Sénac
Tél. Lycée 46-87



53, Rue Consolat
Tél. N. 27-00
Adr. Télo GUIDICINI



FILMS M. MEIRIER
32, Rue Thomas
Téléphone N. 49-61



LES FILMS DE PROVENCE
131, Boulevard Longchamp
Tél. N. 42-10

ROBUR FILM
Maison Fondée en 1926
J. GLORIOD
44, Rue Sénac

AGENCE DE MARSEILLE
53, Boulevard Longchamp
Tél. N. 50-80



EXCLUSIVITÉ DES GRANDS FILMS
F. JEAN
CINE FILM
MARSEILLE
81 Rue Sénac 81



20, Cours Joseph-Thierry, 20
Téléphone N. 62-1-



44, Boulevard Longchamp
Tél. N. 15.00 15.01
Télégrammes : MAIAFILMS



PATHE - CONSORTIUM - CINEMA
90, Boulevard Longchamp
Tél. N. 15-14 15-15



1, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 63-59



120, Boulevard Longchamp
Tél. N. 11-60



76 Boulevard Longchamp
Tél. N. 64-19



117, Boulevard Longchamp
Tél. N. 62-59



1, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 63-59



130, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 38-16
12 lignes



AGENCE DE MARSEILLE
109, Boulevard Longchamp
Tél. Nat. 65-96



50, Rue Sénac, 50
Tél. Lycée 46-87



AGENCE DE MARSEILLE
62, Boulevard Longchamp
Tél. Nat. 56-50



52, Boulevard Longchamp
Tél. N. 7-85



39, Boulevard Longchamp
Tél. Nat. 27-46



AGENCE MARSEILLE
102, Bd LONGCHAMP
Tél. National 06-76 et 27-56



AGENCE DE TOULOUSE
31, Rue BOULBONNE
Tél. 276-15



AGENCE DE MARSEILLE
43, Rue Sénac
Tél. Lycée 71-89

LES AGENCES REGIONALES

LA REVUE DE L'ECRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

16^e ANNÉE - N° 564 A

TOUS LES SAMEDIS

23 Janvier 1943

ACTUALITÉS

Je ne reviendrai pas longuement sur la question de la fermeture hebdomadaire. Arlaud en a dit la semaine dernière à peu près tout ce qu'il y avait à en dire. Il n'y a donc qu'à s'incliner, en souhaitant, puisque c'est la sécheresse qui nous fait manquer de courant, que les ondées dont nous sommes si abondamment gratifiés depuis une quinzaine, aient un de ces jours l'effet inverse.

Chez « notre excellent confrère » l'édition « B », Charles Ford, parlant de cette mesure, pose ingénument la question :

Regrettions tout de même que l'on n'ait pas laissé aux directeurs la latitude de fixer eux-mêmes le jour de repos hebdomadaire, ce qui eût permis un roulement. Nous ne serions pas tous privés de dessert le même jour...

Ce sont des suggestions que l'on peut émettre quand on s'adresse au public, ou qu'on en fait partie, ou que l'on conserve encore assez d'illusions sur l'esprit de décision et la volonté d'entente de la gent cinématographique. C'est inoffensif et ça fait même très bien, journalistiquement parlant.

Seulement, je crois qu'on a tout de même bien fait de ne pas laisser choisir les directeurs, parce qu'à la Trinité prochaine, chacun en serait encore à ergoter et à épier ce que va faire le voisin. Et, en tout état de cause, le mardi est encore le jour le mieux choisi, puisque nombre de cinémas ne jouent pas à ce moment-là, et que pour les autres — en dépit de qui m'affirme péremptoirement « qu'il n'y a plus de jour creux » — c'est tout de même celui où dans les cinémas, l'assistance est la moins massive.

On a tout de même ressenti un petit choc — dans le public qui a quelqu'excuse à n'être pas familiarisé avec toutes ces subtilités et parmi les professionnels distraits qui n'ont pas remarqué que le communiqué émanait du Comité d'Organisation des Entreprises de Spectacle — lorsqu'on a lu dans la presse, l'annonce de la suppression des spectacles en matinée, excepté les samedis, dimanches et veilles de fêtes.

Mais on s'est vite rassuré de l'un à l'autre, et un communiqué accessible au commun des mortels nous a rendus, dès le lendemain, à notre relative quiétude. N'empêche, certains ont eu chaud, surtout si l'on tient compte que la nouvelle est arrivée au moment où nous avions à Marseille, le couvre-feu à huit heures !

Ceci dit, déplorons cette mesure, comme il convient de déplorer toute restriction venant s'ajouter à d'autres, ni plus ni moins. Ne nous réjouissons pas égoïstement, nous n'avions aucun besoin de cela pour remplir les salles obscures, plaignons charitalement le théâtre mais ne nous désolons pas trop pour lui, ses dirigeants se sont toujours efforcé de nous coyonner chaque fois qu'on a tenté, au beau temps de la paix et des revendications collectives, de faire le Front Unique du Spectacle. Le Spectacle, c'est maintenant officiellement confirmé, ça ne comprend pas le cinéma.

Alors, pour aujourd'hui, tant pis, restons bien sagement le Cinéma !

En parlant de couvre-feu, nous voici revenus, après treize jours de fermeture à dix-neuf heures, au couvre-feu à 22 heures, avec clôture des établissements à 21 heures.

Evidemment, il vaudrait mieux faire des soirées complètes, mais la nouvelle ordonnance nous rend la séance la plus importante de l'après-midi, celle qui profite de la cassation du travail et, à

mon humble avis, la plus agréable de toutes, puisqu'elles permet à chacun de rentrer bien tranquillement chez soi, alors qu'avec les soirées à 20 heures 30, celui qui voulait « sortir » devait d'abord se dépêcher de rentrer, s'étrangler — si l'on peut encore dire — en avalant son diner, et se dépêcher pour ne pas rater le documentaire !

Sans compter qu'avec le passage du black-out à un éclairage raisonnable, on hésitera peut-être moins à rentrer dans l'obscurité et ce sera autant de gagné pour le cinéma.

Du reste, ce sont les recettes qui diront une fois de plus qui a raison, de nous ou de ceux qui trouvent que nous nous contempons toujours de peu.

Il est bien évident que mieux vaudrait pour nous la possibilité de faire « du permanent » de 10 à 24 heures, d'avoir éclairage à giorno, trams, taxis, voitures particulières, brasserie, choucroute et saucisses à la sortie, avec la possibilité de traîner dans les rues autant que l'on voudra. Cela vaudrait mieux, surtout parce que ça signifierait que nos ennemis d'ordre général ont pris fin.

Parce que, pour ce qui est de l'industrie cinématographique, il ne faut tout de même pas imaginer que le retour de toutes les commodités, de toutes les facilités et de toutes les distractions, permettra de considérer encore 500.000 francs de recettes en première semaine comme une performance normale. à laquelle tout grand film digne de ce nom demeurerait en droit de prétendre.

On annonce, du 3 au 10 Février, une nouvelle semaine cinématographique en faveur du Secours National : Majoration d'un ou deux francs sur le prix des places durant cette semaine, et vente aux enchères tournantes de deux photos de vedettes par salle.

On sait le succès qu'eurent les deux précédentes semaines, et surtout celle de l'an dernier, au cours de laquelle les enchères à l'américaine, furent disputées avec entrain. Le seul ennui est que les gagnants attendirent parfois longtemps la photo dont la propriété avait été acquise de haute lutte, si longtemps même que certains directeurs de salles, parfaitement innocents dans l'affaire, ont pu recevoir quelques lettres qu'ils n'afficheront sûrement pas dans leur hall.

Loin de moi l'idée de suspecter la bonne volonté des organisateurs, mais il y a tout de même eu négligence et quelque légèreté à promettre, en un temps où la France est divisée en deux, avec toutes les difficultés de communications et de transmission, des photos dédicacées de vedettes en continu déplacement.

D'autant plus que ce sont en fin de compte les directeurs de cinémas, dont certains s'étaient personnellement dépensés pour le succès de ces enchères, qui se sont parfois fait accuser d'avoir gardé l'argent.

Enfin, cette année, on pourra montrer avant les enchères les photos promises que les gagnants pourront emporter séance tenante.

Il n'en faudra certainement pas plus — tant demeurent puissants l'attrait de la vedette et l'amour de la compétition — pour que se dissipent les impressions mauvaises et que revienne tout l'entrain de l'an dernier.

Et ce sera tant mieux pour l'œuvre du Secours National.

A. de MASINI.

2 COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE

36, La Canebière
Tél. D. 74-22
Le Délégué Général ne reçoit que sur rendez-vous.
Le chef de Centre reçoit les mardis et vendredis de 10 h. à midi, les autres jours sur rendez-vous.

CHANGEMENTS DE PROGRAMMES

A la suite de la fermeture des établissements cinématographiques le mardi, il est recommandé à MM. les Exploitants d'envisager le changement du programme le mercredi au lieu du jeudi.

En conséquence, nous engageons MM. les Directeurs de cinémas de la ville de Marseille d'apporter aux maisons de distribution, dès le mardi matin, le programme ayant terminé la semaine.

Cette façon de procéder permettra aux Agences de vérifier le programme avant de le réexpédier à une autre salle. L'exploitant n'aura d'ailleurs qu'à gagner à l'application de ces recommandations.

LA COOPERATIVE DU CINEMA

Le Service des Oeuvres Sociales est heureux d'informer les membres de la Corporation que ses démarches en vue de créer pour eux, une coopérative d'alimentation viennent d'aboutir.

M. Savon-Peirron, directeur du « Petit Marseillais », a bien voulu accepter l'affiliation des travailleurs de l'Industrie Cinématographique à sa coopérative, l'une des plus importantes de la région.

Le Service des Oeuvres Sociales met au point les détails pratiques de cette organisation (On se doute de leur complexité) et communiquera la date à laquelle commencera de fonctionner cette nouvelle réalisation.

A MESSIEURS LES EXPLOITANTS

L'attention de MM. les exploitants de salles est de nouveau attirée de la façon la plus formelle sur les dommages causés depuis quelque temps aux copies qui leur sont confiées.

Le C.O.I.C. rappelle que toute copie endommagée ne constitue pas seulement une perte directe pour le distributeur, mais que la nécessité de procéder au retrait des copies accidentées vient aggraver la situation déjà si délicate des approvisionnements en pellicule.

La fabrication actuelle de cette dernière n'étant plus suffisante, pour permettre le retrait des copies de remplacement, il apparaît nettement que toute copie détériorée

est supprimée de la circulation.
Les stocks actuels s'en trouvent donc réduits d'autant. Si cette situation ne s'améliore pas, il est à prévoir que les copies restant sur le marché ne seront plus en nombre suffisant pour couvrir les besoins de l'exploitation.

MM. les Exploitants étant les premiers intéressés à cette situation, nous ne saurions trop leur recommander de veiller avec le plus grand soin à rendre les copies dans le même état qu'ils les ont reçues et à s'inspirer des instructions faisant l'objet de notre communiqué N° 55.

Le C.O.I.C. enregistre toutes les plaintes reçues au sujet des copies détériorées. Des sanctions pouvant aller jusqu'à la suppression des programmes, seront prises, après vérification, contre les exploitants qui nous seront signalés.

Le Chef de Centre
J. DOMINIQUE.
②

DECISION N° 41

prolongeant la durée des contrats des producteurs avec les collaborateurs de création du film.

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle.

Vu les décrets des 2 décembre 1940 et 25 mai 1942 relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

La semaine normale de travail dans les Studios étant de 6 jours, étant donné les nouvelles restrictions d'électricité qui réduisent la semaine ouvrable dans les Studios à 5 jours, le Comité de direction décide :

Article Premier. — Les contrats passés par les producteurs avec les collaborateurs de création ne pourront pas être utilisés dans les salles de tous les théâtres cinématographiques.

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle.

Vu les décrets des 2 décembre 1940 et 25 mai 1942 relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

La semaine normale de travail dans les Studios étant de 6 jours, étant donné les nouvelles restrictions d'électricité qui réduisent la semaine ouvrable dans les Studios à 5 jours, le Comité de direction décide :

Article Premier. — Les contrats passés par les producteurs avec les collaborateurs de création sont prorogés d'une durée égale au nombre des journées chômées en application des mesures de réduction de la consommation d'électricité.

Art. 2. — Le montant des salaires versés hebdomadairement aux collaborateurs de création ne sera pas changé, mais les journées chômées, en application des mesures de réduction de la consommation d'électricité, seront récupérées en fin de film sans donner lieu à aucune rémunération.

Paris, le 9 janvier 1943.
②

DECISION N° 42

relative aux économies d'électricité à réaliser dans les théâtres cinématographiques.

A TOULOUSE

Sous-CENTRE
9, Rue Agathoise
Tél. : 256-81
Bureaux ouverts de 9 h. à 12 h.
et de 14 h. à 18 h. 30

Vu la loi du 26 octobre 1940 portant réglementation de l'Industrie cinématographique.

Vu les décrets des 2 décembre 1940 et 25 mai 1942 relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,

En raison du rationnement de l'électricité imposé aux usagers par le Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle, et en vue de maintenir l'activité maxima compatible avec les mesures de réduction,

Le Comité de direction décide qu'à dater du 10 janvier 1943 :

Article Premier. — L'utilisation des éclairages indirects est interdite dans tous les théâtres cinématographiques.

Art. 2. — L'utilisation de la lumière électrique servant à toutes fins publicitaires est interdite dans les halls et dans les salles de tous les théâtres cinématographiques.

Art. 3. — Les éclairages autorisés ne pourront pas être utilisés dans les halls de théâtres cinématographiques avant le coucher du soleil.

Art. 4. — Aucun théâtre cinématographique ne pourra donner plus de 24 séances par semaine.

Art. 5. — Toutes les salles cinématographiques devront fermer un jour par semaine le mardi, et leur contingent d'électricité sera abattu au prorata.

Art. 6. — Toutefois, en ce qui concerne les salles d'exclusivité de Paris, à la demande du Gouvernement et pour les raisons de prestige qui s'attachent au lancement des grands films d'une part, et, d'autre part, en raison de l'importance proportionnelle des recettes réalisées par ces salles, le nombre de séances actuellement données dans les salles figurant sur la liste jointe peut être maintenu sans qu'il puisse pour cela dépasser le maximum prévu de 24 séances (la fermeture obligatoire du mardi leur étant cependant applicable).

Art. 7. — Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera, sous préjudice des sanctions prévues par les lois du 16 août et 26 octobre 1940, au retrait immédiat de la carte d'identité professionnelle.

Paris, le 5 janvier 1943.

DECISION N° 43

déterminant les responsabilités des personnes concourant à la réalisation d'un film en cas de retard.

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle.

Vu la loi du 26 octobre 1940 portant réglementation de l'Industrie cinématographique.

Vu les décrets des 2 décembre 1940 et 25 mai 1942 relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,

Les restrictions sur l'électricité et la pénurie de pellicule ont contraint le C.O.I.C. à attribuer à chaque production un contingent de courant électrique et de pellicule négative strictement calculé.

Tout dépassement ne pouvant se faire qu'au détriment de la profession, il importe que toute personne collaborant à un titre quelconque à la production d'un film s'efforce, par tous les moyens, d'en assurer la réalisation normale en évitant toute perte de temps, dont les conséquences se traduisent par une plus grande consommation d'électricité et par un gaspillage de pellicule.

Fermement résolu à placer chacun devant sa responsabilité professionnelle, le Comité de Direction décide :

Article Premier. — Chaque producteur devra fournir au C.O.I.C. huit jours au plus tard, avant le premier tour de manivelle :

a) Le découpage dialogué définitif du film :

b) Le tableau de travail dudit film.

Ces deux documents étant signés conjointement par le producteur et le réalisateur, le second devant être, en outre, signé par le chef opérateur.

Article 2. — Le producteur sera responsable, vis-à-vis du C.O.I.C., de l'exécution du film, dans les délais et conditions qui auront été acceptés par le C.O.I.C. au moment du dépôt du découpage et du plan de travail.

L'attribution de la pellicule au producteur pour la réalisation du film sera considérée comme équivalant à l'acceptation du Comité.

Art. 3. — En cas de dépassement d'un des postes du devis visé par les restrictions, ayant trait à l'électricité ou à la pellicule.

Il prendra les sanctions professionnelles en son pouvoir, lesquelles pourront se traduire notamment par le retrait de la carte

AGENCE TOULOUSAINNE DE SPECTACLE

2, Rue Aubusson - TOULOUSE
Téléph. 217-04

Ventes - Achats - Locations - Gérances

SALLES DE

CINÉMAS et de SPECTACLES

3

loule (Décisions 37 et 38), le producteur devra immédiatement en informer le Comité de Direction du C.O.I.C.

Art. 4. — Dans tous les cas visés aux articles 2 et 3, le producteur, s'il estime que sa responsabilité n'est pas entièrement engagée, sera admis à en faire la preuve auprès du Comité de Direction du C.O.I.C.

Dans ce cas, il lui appartiendra d'établir et de prouver par une note écrite adressée au Comité, à qui, selon lui, incombe les responsabilités.

Art. 5. — Le producteur pourra faire état dans cette note des éléments du rapport de la script-girl, signé tous les soirs par le Directeur de Production, qui, sauf éléments contraires dûment établis, seront considérés comme preuve suffisante à l'égard du C.O.I.C. Le Directeur de Production aura la latitude de faire afficher au tableau de Service les éléments du cahier de la script-girl qui font preuve d'un retard.

Art. 6. — Seront notamment considérés comme fautes graves, susceptibles d'entraîner la responsabilité personnelle de leurs auteurs, à l'égard du C.O.I.C., et sauf cas de force majeure :

a) Pour tous les collaborateurs, le fait de ne pas respecter les heures de travail inscrites dans leurs engagements ou figurant sur la convocation.

b) Pour les comédiens, le fait de ne pas connaître parfaitement le texte du rôle correspondant aux numéros de la journée.

c) Pour les opérateurs, le fait de ne pas respecter, après avoir signé le découpage technique, le temps prévu pour chaque détour.

d) Pour les autres collaborateurs de création, le fait de ne pas observer strictement les conditions de leur contrat d'engagement et de ne pas assurer dans toute la mesure de leurs moyens la réalisation du film selon l'horaire prévu.

Art. 7. — Le Comité de Direction du C.O.I.C., après examen de la situation et après avoir, s'il le juge utile, entendu les parties en cause, établira dans quelle mesure la responsabilité de chacun se trouve engagée.

Il prendra les sanctions professionnelles en son pouvoir, lesquelles pourront se traduire notamment par le retrait de la carte

professionnelle pour une durée variant de 3 mois à un an.

Dans le cas particulièrement graves, la carte d'identité professionnelle pourra être retirée à titre définitif.

Les retraits de cartes professionnelles seront rendus publics et l'indication en sera portée sur les fiches des intéressés mises à la disposition des membres de la profession.

Art. 8. — Cette décision est applicable à dater de la parution dans le journal « Le Film ».

Paris, le 4 janvier 1943.

DECISION N° 44

définissant pour l'exploitation des salles cinématographiques de nouvelles fautes professionnelles et portant création d'une commission chargée de leur examen.

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle.

Vu la loi du 26 octobre 1940 portant réglementation de l'Industrie cinématographique.

Vu les décrets des 2 décembre 1940 et 25 mai 1942 relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,

Le Comité de Direction décide :

Art. 1^{er}. — Seront dorénavant considérées comme fautes professionnelles et passibles des sanctions prévues à l'art. 7 de la loi du 16 août 1940 :

1^o L'absence de déclaration, les fausses déclarations adressées par les exploitants de salles aux maisons de Distribution de films et au Service du Contrôle des Recettes du C.O.I.C. concernant les recettes réalisées lors de la projection des films cinématographiques.

2^o La projection d'un film en dehors des jours, heures ou lieux prévus au bon de commande.

3^o L'inobservation de la mise en demeure prévue à l'article 4, et, en général, toutes les infractions à la décision n° 6 du C.O.I.C.

Article 2. — Les infractions prévues à l'article ci-dessus peuvent être soumises à l'examen d'une Commission créée au sein du C.O.I.C.

Art. 3. — Cette Commission se compose de :

Un représentant du Comité de Direction

DISTRIBUTEURS

sauvez la marchandise que vous avez en mains...
Faites VERNIR vos copies neuves, faites DERAYER et vernir vos copies usagées.

TOUTES CES OPERATIONS PEUVENT ETRE EFFECTUEES ENTRE DEUX LOCATIONS

TELEPHONEZ OU ECRIVEZ A VERNIFILM
12, RUE THOMAS, 12 — MARSEILLE — TEL. NAT. 50-29

Deux distributeurs désignés par le Président de la Sous-Commission consultative des Distributeurs,

Deux exploitants désignés par le Président de la Sous-Commission des Exploitants,

Le Chef du Service du Contrôle des Recettes et de la Statistique du C.O.I.C.,

Le Chef du Service d'Etudes juridiques du C.O.I.C.,

Le Commissaire du Gouvernement peut assister ou se faire représenter aux séances de cette Commission.

Art. 4. — Si la Commission d'examen estime que l'irrégularité relevée résulte d'une erreur, elle charge le Chef du Service du Contrôle des Recettes et de la Statistique de mettre l'exploitant en demeure de régler les Distributeurs lésés dans les quinze jours.

Art. 5. — Par contre, si la Commission constate qu'il y a fraude, elle propose l'application des sanctions prévues par les lois des 16 août et 26 octobre 1940, à savoir :

1^o L'interdiction temporaire ou définitive pour le délinquant d'exercer ses fonctions,

2^o Une amende au profit du Trésor à l'encontre du délinquant, pouvant aller jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires représenté par les recettes brutes réalisées au cours des douze mois qui ont précédé la constatation de la fraude par la Commission.

Art. 6. — Cette décision entre en vigueur dès sa parution dans le journal *Le Film*.

Paris, le 18 décembre 1942.
Le Comité de Direction

Georges GOIFFON et WARET
51, RUE GRIGNAN - MARSEILLE
TÉL. D. 38.26

CINEMA

Banlieue Marseille
Net 100.000 p. An
Prix 650.000. Cause maladie

SORTIES LÉGALES

conformément à la décision N° 14 du C.O.I.C

Titre du Film	Date de Sortie	SALLE	Agence	*
* P. : Présentation.				
E. : Exclusivité.				
Finance Noire	25 Janv.	Rex	Sirius	P.
Huit hommes dans un Château	28 Janv.	Pathé-Rex	Sirius	E.
Mlle Swing	27 Janv.	Rex	Sirius	P.
Fridéricia	4 Fév.	Pathé-Rex	Hélios	E.
Patrouille blanche	11 Fév.	Variétés	Virgos	E.

TOULOUSE

Établissements
RADIUS
130, Boul. Longchamp - MARSEILLE
Tél. N. 38-16 et 38-17

TOUTES FOURNITURES
POUR CINÉMA.

GRANET service extra rapide Paris Marseille POUR LE CINÉMA

GRANET-RAVAN VOUS RAPPELLE QU'IL EST SPÉCIALISÉ DANS LE TRANSPORT DES FILMS EN SERVICE RAPIDE DE PARIS À MARSEILLE ET LA DISTRIBUTION SUR LE LITTORAL

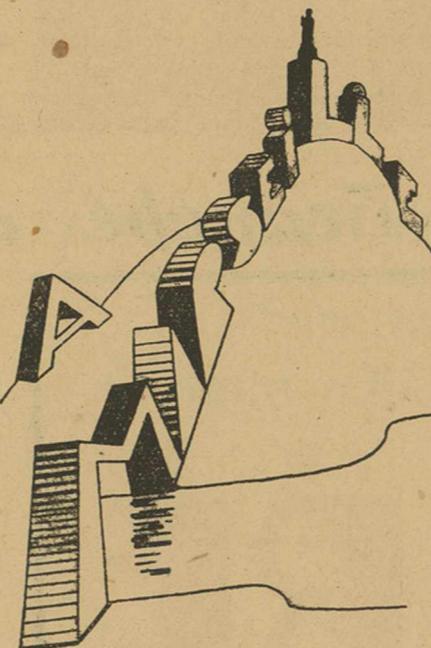
MARSEILLE 5, RUE L. GAMBETTE TEL. MAT. 40-24-40-25 PARIS 40, RUE DU CAIRE TEL. PH. GUT. 25-77 ALGER 5, RUE COLBERT TÉLÉPHONE 10-06 TUNIS 35, RUE DES SODIKIA TÉLÉPHONE 10-77 LYON 5, RUE PUIT GAILLARD TEL. BURDEAU 22-67 ORAN 13, B^e CHARLEMAGNE TÉLÉPHONE 206-15 NICE 9, R^e MARÉCHAL PETAIN TÉLÉPHONE 836-69 CASABLANCA 3, R^e DE COMPIEGNE TÉLÉPHONE 06-29

Une Idée par Semaine

Nous avons annoncé récemment notre intention d'ouvrir une rubrique nouvelle : « Une idée par semaine ». Cette rubrique devait être tenue par nos lecteurs, elle devait être la tribune où ils pourraient exposer doléances et suggestions. A cette annonce, des confrères ont chanté les funérailles de cette innovation, estimant les gens de notre corporation bien trop mesquins, boutiquiers ou paresseux pour faire part à tous d'un travail ou d'une remarque. Certains sont allés jusqu'à supposer que plusieurs centaines de directeurs réunis n'arriveraient pas à émettre solidairement, chaque semaine... une idée qui se tienne debout !

Pour rien au monde nous n'avons voulu appuyer si triste opinion. Pourquoi faut-il alors que nos lecteurs professionnels ne suggèrent rien, mais alors, rien; alors que les lecteurs « public » de notre édition B viennent chaque jour apporter quelque chose, une proposition, une critique...

C'est assez caractéristiquement affligeant. Une fois encore nous faisons un appel pour que chacun contribue à cette rubrique de solidarité corporative. Si ce devait être un échec, nous ne « masquerons pas le coup »... il y a une trop caractéristique morale à en tirer.



Les Programmes de la Semaine.

PATHE et REX. — *L'Assassin a peur la Nuit*, avec Mireille Balin (Discina). Exclusivité simultanée.

ODEON. — *L'Appel du Bled*, avec Madeleine Sologne (Les Films de Provence). Exclusivité. Deuxième semaine.

ETUDIO et MAJESTIC. — *Sergent Berry*, avec Hans Albers (Tobis). Exclusivité simultanée.

CAPITOLE. — *La Duchesse de Langeais*, avec Edwige Feuillère. Exclusivité. Deuxième semaine.

NOAILLES. — *L'Arlésienne*, avec Raimu (Hélios Film). Seconde vision. Troisième semaine.

Présentations à venir.

Lundi 25 Janvier, à 10 heures, REX (Sirius), *Finance Noire*, avec Raymond Rouleau.

Mercredi 27 Janvier, à 10 heures, REX (Sirius), *Mademoiselle Swing*, avec Jean Murat.

Pour renouveler vos Jeux de photos publicitaires
ADRESSEZ-VOUS AU

Studio AUDRY
CLICHÉS
RETOUCHES
PUBLICITÉ
4, Place de la Bourse
MARSEILLE
Téléphone : DRAGON 43-98

RECETTES DES SALLES

DU 7 AU 13 JANVIER 1943

PATHE (Du 7 au 9) (Les Visiteurs du Soir)	20.198 fr.
PATHE (Du 9 au 13) (A vos ordres, Madame !)	123.921 —
REX (Du 7 au 9) (Les Visiteurs du Soir)	57.411 —
REX (Du 9 au 13) (A vos ordres, Madame !)	107.591 —
CDEON (La Croisée des Chemins, 2 ^e semaine)	164.874 —
CAPITOLE (Simplet, 3 ^e semaine)	111.252 —
MAJESTIC (Fromont Jeune et Risler Ainé)	113.491 —
STUDIO (Fromont Jeune et Risler Ainé)	95.953 —
HOLLYWOOD (Pontcarra)	78.912 —
CAMERA (Pages Immortelles)	51.160 —
CLUB (Trois Valses)	53.146 —
NOAILLES (L'Arlésienne)	47.449 —
ECRAN (Retour à l'Aube)	33.303 —
CINEVOG (Dernier des Six)	78.406 —
PHOCEAC (Jeunes Filles en Détresse)	62.217 —
COMÉDIA (Le Masque Noir)	33.648 —
CINEAC PETIT MARSEILLAIS (Mademoiselle)	66.479 —
CINEAC PETIT PROVENÇAL (Pension Jonas)	67.978 —

MUTATIONS DE FONDS

BOUCHES-DU-RHÔNE

Mme Marie Anna Elisa Banche André épouse Joseph Marie Henri Maurice Carrassan et M. Carrassan ont vendu à M. Marie Angèle Pizzo son épouse le fonds Léon André Adolphe Valette et à Mme de commerce de cinéma dénommé Star Cinéma exploité à Marseille, 29, rue de la Darse.

Oppositions : Me Cachia, notaire, 2, rue de la Darse, Marseille.

Première Publication : *Journal de Marseille Judiciaire*, 5 janvier 1943.

•

Les époux Richard Boulet ont vendu à M. André Cornillon leur fonds de commerce de représentations cinématographiques, music-hall, et tous genres de spectacles, dénommé Kursaal Cinéma, exploité à Tarascon, Bd Victor Hugo.

Oppositions : en l'étude de Maître Cadeau, notaire à Eyguières.

Première Publication : *Le Commercial de Tarascon* à Tarascon du 30 décembre 1942.

SEINE-ET-MARNE

M. Breton a vendu à M. Savreuse ses fonds d'établissements cinématographiques, exploités à Champs-sur-Marne, rue de Paris, 86.

Oppositions : Me Puybouffat, boulevard de Magenta, 105, Paris.

Première Publication : *Affiches Parisiennes* du 5 janvier 1943.

Le Masque noir
c'est le succès assuré...

ECLAIR-JOURNAL

appelle la Première Tranche de son Programme 1942 - 1943

Viviane ROMANCE

et

Georges FLAMANT

dans

FEU SACRÉ

Réalisation de Maurice CLOCHE
avec ORBAL et DELMONT

PARIS

9, rue Lincoln



MARSEILLE

103, Rue Thomas, 103
Tél. Nat. 23-65

Fernand LEDOUX - Jean CHEVRIER

Ginette LECLERC - Micheline FRANCEY

dans

LA GRANDE MARNIERE

Réalisation de Jean de MARGUENAT
d'après le roman de Georges OHNET
Production LES MOULINS D'OR

Roger DUCHESNE - Ginette LECLERC
CHARPIN et Orane DEMAZIS dans

LE MISTRAL

Réalisation de Jacques HOUSSIN
avec ANDREX Paul OLIVIER et TRAMEL
Directeur de Production C. F. TAVANO.

Production S. P. D. F.

LYON

22, Rue de Condé
Tél. Franklin 08-45



TOULOUSE

10, Rue Claire Pauilhac
Téléph. 221-36

Charles VANEL
dans

LES AFFAIRES SONT LES AFFAIRES

Réalisation de Jean DREVILLE

d'après le chef-d'œuvre Octave MIRBEAU

Production LES MOULINS D'OR

Renée SAINT-CYR

Jules BERRY

Bernard BLIER dans

MARIE MARTINE

Réalisation d'ALBERT VALENTIN

avec

JEANNE FUSIER-GIR — SYLVIE — HELENA MANSON
HELENE CONSTANT — MONA DOL — MARIE-LOUISE GODARD
Scénario et adaptation JACQUES VIOT

Production ECLAIR-JOURNAL

Après BORDEAUX
AGEN
PERPIGNAN
PAU
TARBES
TOULOUSE
SÈTE

LE FILM

*la production qui
préfère aux belles
phrases publicitaires
des résultats positifs
... et qui le prouve.*

D' EMILE COUZINET

ANDORRA

ou "LES HOMMES D'AIRAIN"

**continue sa
prestigieuse
carrière.**

Il sort

à MARSEILLE
le 27 Janvier

ODEON

à NICE
le 28 Janvier
MONDIAL



GALLIA
CINEI

ATTRAVERS CHEZ LES AUTRES LA PRESSE

Quant un Monsieur est eul de jatte, ou simplement asthmatique ou plus simplement encore vite fatigué, il s'abstient de se faire courir à pied. Cela semble excessivement normal, logique, dans l'ordre. Eh bien ce qui est vrai pour le sport ne l'est pas pour le presse, nous avons presque chaque semaine l'occasion de le constater ici. Le monsieur aussi doué pour écrire dans un journal que l'asthmatique pour faire un cent mètres, pond régulièrement sa petite chronique et à cette incompétence première en ajoute une seconde en parlant d'un sujet dont il ignore particulièrement les éléments. Passons, cela fait partie des coutumes et mœurs de la race journalistique. Par contre il est des cas plus estimables mais qui sont tout aussi fâcheux pour le cinéma. Décidément le cinéma n'a pas de chance. Il y a par exemple le cas de M. Audiberti. M. Audiberti est ce que l'on peut appeler un esprit distingué. Il connaît dans les revues littéraires une certaine cote, il a comme nous tous (ou presque) participé entre dix-sept et vingt ans à des revues d'extrême avant-garde, où prose et vers s'envoyaient d'un certain hermétisme, souvent talentueux, toujours assez impressionnant. Après quoi M. Audiberti a continué, ce qui, pour la poésie est une chose parfaitement estimable, ce sens-là n'étant pas forcément, comme le prétendait Rimbaud une passagère crise de croissance. Là où cela devient grave, c'est quand cela sort de la plaquette et de la Revue littéraire et que cela déborde dans le cinéma. Il est curieux de constater que ce sont toujours les rubriques littéraires ou cinématographiques qui font de ces héritages. — Certes, prenant exemple sur le grand chef de file qu'est Paul Valéry, M. Audiberti aurait pu, de la minute où il écrivait en prose, devenir d'une précision chirurgicale... Oui mais voilà, à l'envers de M. Jourdain, M. Audiberti quand il fait une chronique de cinéma croit toujours faire des vers et des vers « absecons ». Alors, cela donne par exemple, cela, dans le plus récent numéro de *Comœdia* :

« Le sens commun, cependant, c'est-à-dire le jugement des poètes opine d'instinct pour l'existence d'un monde une fois pour toutes reçus dans lequel il serait bien difficile de faire entrer quoi que ce soit qui ne fût pas de ce monde, même un milligramme d'absence. Dans un tel monde s'inscrivent toutes les possibilités anecdotiques de l'histoire et l'enfouie personnelle

et sombre de la méditation chez les héros. Mais Dieu — représenté quelques fois par les dieux — se réserve l'avenir. L'avenir est à Dieu, disait l'autre.

A toutes fins utiles, il siérait, avant de continuer, de préciser qu'il s'agit d'un article intitulé *Douze Mois au Cinéma* et dont l'intention avouée, même si elle n'est pas très perceptible est de faire un tour d'horizon sur l'année qui se termine. Cela continue ainsi sur ce ton pour arriver, on ne sait trop pourquoi ni comment sur cette constatation :

« C'est ainsi que l'on peut sans trop risquer de se tromper, prévoir que le cinéma d'ici quelques tours de cadran, comportera pratiquement la couleur et le relief, dernier stade peut-être (mais bien entendu tout prêt à durer longtemps) avant la découverte ou la mise au point du théâtre télévisé puis des protagonistes présents en personne ou suscités par la force du rêve... La courbe générale du monde humain s'amorce nettement en effet dans le sens du retour à la norme primitive plus ou moins augmenté du résidu de nos techniques laborieuses. L'unitaire identité de la matière et de l'esprit se précise de plus en plus. On s'efforcera sans cesse de réduire l'univers à l'onde fondamentale de son vibrato qui, sur des longueurs diverses compose à la fois la lumière de l'esprit et l'épaisseur des tables de chênes... »

Dix lignes plus loin arrivant à parler des *Visiteurs du Soir* qui lui inspire cette jolie image « Une œuvre vaste et bleue comme une province conquise dans les premières heures du jour » — ce qui prouverait qu'un poète n'est pas forcément incapable de parler du cinéma — Audiberti

UN SUJET ÉMOUVANT
DES SITES SPLENDIDES
UN FILM DE GRANDE CLASSE

YAMILÉ
SOUS LES CÉDRES

ALBA FILM
60, Bd Longchamp

dil, à propos de la première scène où Cuny fait apparaître un ours en frottant la chaîne vide entre ses mains :

« ... Les humains dans la salle, s'entre-dévisagent dans les ténèbres avec beaucoup de malaise et quelques-uns gloussent de pudeur comme si l'on venait de leur dévoiler tout à trac, le secret de leur père et de leur mère. »

Après quoi, le chroniqueur voulant probablement expliquer dans quel état nous attendons la production nouvelle ou dans quel état nous jugeons celle qui vient de passer (il n'est pas très explicite à ce sujet) déclare, tout simplement :

« Notre transe apocalyptique persiste à les exiger sensationnels. En géologie, tous les nouveaux mondes, l'un après l'autre se sont livrés. La notion du nouveau monde, relève aujourd'hui du temps et non plus de l'espace. Embarqués dans nos tremblements en pleine mécanique ondulatoire nous voguons avec angoisse, mais avec avidité, vers les formes imminentées de la vie, constantes dans leur profondeur immobile mais variée par la surface, tandis que, dans la plupart des villes de l'homme, le bruit que font les ménagères en battant les tapis succède, en fondu sonore, au fracas nocturne du canon. Ouverts par force, par force et par amour à ce qui, de l'horizon, accourt sur nous, nous nous plairons à revoir notre passé récent, les films de l'année, pour leur rendre hommage, pour leur dire adieu... »

Ça y est, nous y voilà, arrivés par des chemins que nous ne saurons jamais reprendre mais enfin, nous y voilà, aux films de l'année. Il a fallu quatre-vingt-douze lignes pour les rejoindre. Ne nous emballons pas trop, Audiberti a encore des choses à dire tout d'abord il semble regretter que le public ne manifeste pas plus et c'est en ces termes pour le moins imagés qu'il s'en explique :

« Chacun de ces films parvint à se produire dans l'interstice des « événements » qui peignent à devenir des événements, et malgré bien des barrières. La censure officielle en est une, mais l'absence de censure de la part du public en est une autre, non moins grave si l'on considère le cinéma élu comme un art souverain, élu poignant et qu'on le croie, tel Agamemnon, assez fort pour immoler sa fille, la ferveur des foules, à la pureté de sa gloire, à l'accolade des esthètes. »

Après cela, ce raffiné cite un certain

Et à propos, tenez-vous bien, de *Dernier Atout* :

« Négligeant peut-être de chercher à faire ressemblant par les voies du mimerisme documentaire, les auteurs y parviennent par celles d'une espèce de connaissance des dispositifs humains dans leur aptitude générale. Ainsi le peintre, s'il juxtapose ses couleurs suivant les règles de la mathématique ou de la musique picturale tels qu'ils existent dans le décor optique, s'arrangera pour reproduire, grandiose photographe, des zones « possibles » de feuillage, d'écume ou de céleste atmosphère. (A propos de peinture, je voulais vous dire, samedi dernier, que l'amateur de peinture recommande, dans le registre épargné de sa fantaisie propre, le tableau qu'il regarde tandis que le lecteur, lui, ne peut « refaire » un livre même par morceaux que dans le sens rigoureux et linéaire de la lecture... ».

... Nous arrivons évidemment là au « délit d'opinion ». Nous nous défendrons donc d'émettre un avis, quoi que tout ce préambule, ultra littéraire nous semblait annoncer des avis d'une essence plus rare. Enfin c'est là, affaire entre M. Audiberti et lui-même... Mais il a d'autres points de vue infinitésimement plus personnels : *Fièvres* est une « main fermée » (!!!) et pour *Le Voile Bleu* :

... ou l'étrange masque à dentiers, malicieusement, de Gaby Morlay dans *Le Voile Bleu*, film de la prostitution pédiatrique (Ne pas lire « pédrastique » comme un de mes confrères probablement pressé ou un peu dépassé).

Tout cela finit par un panégyrique des *Visiteurs du Soir*, ce que l'on ne saurait que louer et ce qui, de plus est normal, entre poètes. Mais voilà la conclusion que cela donne :

« Ils vont surexciter la frénésie des poursuites et l'espérance des dépassemens. »

Evidemment... évidemment... on peut arriver à comprendre... Mais n'y a-t-il vraiment pas une langue plus directe et simple pour parler du cinéma. Nous comprenons que *Comœdia* tenant à sa tenue littéraire et à sa classe ne fasse pas appel à un charcutier pour donner ses impressions devant l'écran... Mais il y a une marge et le service semble pour finir assez fâcheux. Nous ne mettons pas en doute la sincérité tendue et frénétique » de M. Audiberti mais vraisemblablement la majorité des lecteurs, sans avoir besoin d'être des bécotins, doit estimer que l'on se paie légèrement sa tête. D'ailleurs on peut compléter la démonstration en prenant au hasard quelques critiques de M. Audiberti dans les récents numéros de *Comœdia* :

« Le spectacle Sacha Guitry, s'il ne relève pas du cinéma pur est néanmoins rassurant. Pourquoi d'ailleurs puisqu'il s'appuie sur les caméras, les électriques, le celluloid et la « scrupuleuse » (c'est ainsi, semble-t-il que Sacha Guitry souhaite que l'on prononce l'imprononçable « script girl », et nous honorons dans cette écholalie synonymique, une nouvelle preuve de la correspondance de sens existant volontiers d'une langue à l'autre sous la similitude des sons), Le Destin de Désirée Clary, ne serait-il pas du cinéma ?

Le Film d'aventure n'est pas mort

Jusqu'à ces dernières années, personne ne pouvait rivaliser avec l'Amérique, pour la réalisation des films policiers.

Désormais, il n'en est plus ainsi et nous en avons une preuve éclatante, avec la dernière superproduction de Jacques Becker : *Dernier Atout*, qui est un excellent film policier d'un genre tout à fait nouveau, dont l'idée de base est par elle-même fort originale.

De son passage au Plaza, *Dernier Atout* a littéralement enthousiasmé le public toulousain et jamais cet important établissement n'avait atteint une recette aussi importante qu'avec cette bande; le résultat final ayant été de 319.479 fr. en 1 semaine.

INSTALLATION DE CABINE
16 m/m et 35 m/m
HORTSON
A.N.M. 43
FILM RADIO
LANTERNES PEERLESS
LIVRAISON RAPIDE

CINÉ TECHNIQUE

20, Rue Caffarelli, 20 — TOULOUSE

CHEZ Charles DIDE

35, Rue Fongate — MARSEILLE
Téléphone : Lycée 76.60
vous trouverez

TOUTES FOURNITURES
DE MATERIEL DE CABINE

Pièces détachées pour Appareils de toutes marques
AGENT DES

APPAREILS SONORES
"UNIVERSEL"
et du Matériel
BROCKLISS Simplex
CHARBONS LORRAINE
Cielor-Orlux
Mirreux

Le Masque noir

remet à la mode les tougueux
romans de cape et d'épée

ADRESSES

TECHNIQUE • ORGANISATION • MATERIEL



"SCODA"
LE FAUTEUIL DE QUALITE
Usine à Marseille
Ets RADIUS, 130, Bd Longchamp

POUR VOS
FOURNITURES
Adresssez-vous
aux établissements
Charles DIDE
35 Rue Fongale, MARSEILLE
Tél. Lycée 76-60
Agent du
Materiel
Sonore
Agent du materiel
BROGLIASS, SIMPLEX

PROJECTEURS • LANTERNES
COMPONENTS SONORES



SYSTEME KLANGFILM TOOLS
SIEMENS FRANCE
1 BOULEVARD LONGCHAMP
Tél.: N. 54-43

Ction Cinématographique
Cabine — Laboratoire
Parlant format réduit
"BL 16"
DEMANDEZ NOTICE
MADIAVOX
12-14, RUE ST-LAMBERT
Tél.: DRARD 58-21
MARSEILLE

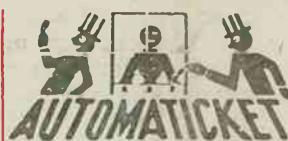


AGENTS GENERAUX
Etabl. RADIUS
130, Bd LONGCHAMP
Tél.: N. 38-16 et 38-17

Tout le MATERIEL
pour le CINEMA
CINEMATELEC

29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE
Tél.: N. 00-66.

Reparations Mécaniques
Rntretien — Dépannage



CONTROLES
AUTOMATIQUES
Agence Sud-Est
CINEMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE

à l'entr'acte...

PIVOLO

le bâton glacé
savoureux et
avantageux.

58, rue Consolat
Tél. N. 23-91. MARSEILLE

LECTEURS DE SON



SYSTÈME SONORE
"DT. 40"
Ets. FRANÇOIS
GRENOBLE Tél. 26-24

Ateliers de construction de
projecteurs
• TULLE (Corrèze)
Agents généraux exclusifs
Ateliers J. CARPENTIER
16, rue Chomel
VICHY (Allier)
Tél. - Vichy 40-81

Lumière & Son
55 Bd de la Liberté, Tél. N. 55-48
PARIS - MARSEILLE
Tout matériel cinéma
projection
amplification
sonorisation
dépannage
installation
transformation

CHARLES DUCARRE

Agent Général
de la Revue de l'Ecran
pour la Suisse

Kursaal 25 - Montreux
(Suisse)

Ets **BALLENCY**

Constructeur
TRANSFORMATIONS
ET REPARATIONS
TOUL LE MATERIEL
DE

CINEMA
AU PRIX DE GROS
36, RUE VILLENEUVE (ex-22)
Tél.: N. 62-62.

POUR VOS CLICHES...
ET VOS DESSINS.

Consultez
LA S^e DES
Photographeurs Réunis
71 RUE PARABUS - MARSEILLE

CINE-ARC
Concessionnaire Exclusif
pour le Sud-Est
CHARBONS CIEFLARC
SIEMENS
rue Melchior de Vogüé
NICE - Tél. 871-85
4 Rue de l'Etoile, Marseille
Tél.: Colbert 12-56

CHARBONS DE PROJECTION
LAMPES ELECTRIQUES
APPAREILLAGE



Sté Française AEG
6, Bd NATIONAL, MARSEILLE
Tél.: N. 54-56.

DIRECTEURS !
pour toutes vos
ATTRACtIONS

en intermèdes
Voyez
L'UNION ARTISTIQUE
— MANAGERS —
Vedettes en exclusivité
41, Rue Vacon, Tél.: D. 24-24
MARSEILLE

SIEMENS - FRANCE

S. A.
DEPARTEMENT
KLANGFILM - TOBIS
1, Bd Longchamp
MARSEILLE, Tél.: N. 54-43

ELECTRU - ACoustIQUE
pour
prise de Son et Projection
Amplificateurs Spéciaux
Moteurs pour HF et BF
Multicellulaires
C. A. I. R. E.
7, Rue Foncet, 7 — NICE
Tél.: 861-64

VERNIFILM
12, Rue Thomas, 12
National 50-29
—
VERNISAGE
des
COPIES NEUVES

L'IMPRIMERIE
au service
DU CINEMA
MISTRAL
C. SARNETTE
Successeur
à CAVAILLON
Téléphone 20.

VERNIFILM

12, Rue Thomas, 12
National 50-29

DERAYAGE
NETTCYAGE
DEGRAISSAGE
des
COPIES USAGEES

LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION

PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES
PIERRE COLLARD
16, CHEMIN DES CAILOLS
MARSEILLE
Tél.: G. 99-40

FRANCE PRODUCTIONS
2, Bd Victor-Hugo, 2
NICE
Tél. 896-15

SOCIETE DE PRODUCTION et DE DOUBLAGE DE FILMS
24, Allées Léon Gambetta
MARSEILLE